ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

contrats d'avenir

Question écrite n° 106534

Texte de la question

M. Michel Lefait appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur la situation des salariés titulaires d'un contrat d'avenir. Dès lors que l'employeur n'est pas assujetti à l'ASSEDIC, ces salariés ne peuvent prétendre au bénéfice ni de la prime de retour à l'emploi ni des assurances chômage à la fin de leur contrat. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures qu'il entend prendre afin de remédier à cette anomalie et injustice.

Données clés

Auteur : M. Michel Lefait
Circonscription : Pas-de-Calais (8e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 106534
Rubrique : Emploi
Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes
Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 10 octobre 2006, page 10509